

Subvention « illégale » : la polémique rebondit

Ce sera le point n° 1 de l'ordre du jour du conseil d'agglomération des Lacs de l'Essonne (Grigny-Viry) qui se tient ce soir. La subvention à l'union locale de la CGT est annulée... puis revotée ce soir. A la suite du versement, le 18 novembre, d'une subvention de 1 000 € au syndicat dans « le cadre des mobilisations contre le projet de loi portant sur la réforme des retraites, aux côtés des travailleurs sans papiers ainsi qu'auprès des salariés de Grigny et de Viry », la préfecture avait retoqué la délibération, la jugeant « illégale » car « contraire au principe de neutralité et de l'intérêt général ». Gabriel Amard, le président PG de l'agglomération, obtempère en annulant le vote mais... le repropose, en modifiant les termes. La subvention « revêt bien un intérêt public local bénéficiant directement aux habitants et aux acteurs économiques du territoire ». Pour Jean-Marie Vikain, chef de file de l'opposition, « ce vote n'est qu'un trompe-l'œil, nous le contesterons encore une fois ». Si la préfecture estime la nouvelle délibération contraire à la loi, elle pourrait porter l'affaire devant le tribunal administratif.